15éme RALLYE NATIONAL DU PAYS VIGANAIS
3/4/5 JUIN 2016
REGLEMENT

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 25 avril 2016
Ouverture des engagements : lundi 25 avril 2016
Clôture des engagements : Vendredi 23 mai 2016
Parution du Road- Book : Le samedi 28 mai 2016
Distribution du road-book : Samedi 28 mai de 8H30 à 17H et le Dimanche 29 mai de 8H30 à 13H. Vendredi 3 juin de 8H30 à 12H.
Lieu : Brasserie de l'Avenir Bd des Châtaigniers au Vigan (Tel 04 67 07 54 77)
Dates et heures des reconnaissances : Le samedi 28 Mai de 9H à 17H30, le Dimanche 29 Mai de 9H à 13H, et le vendredi 3 juin de 9H à 16H
Vérifications des documents et des voitures: le Vendredi 3 juin de 16H à 20H et le Samedi 4 juin de 8H à 10H . au village de vacance La Pommeraie Route de Millau au Vigan
Heure de mise en place du parc de départ : le vendredi 3 juin 2016 à partir de 16H30
Lieu : Parking du stade annexe (à coté du village de vacance)
1ère réunion des Commissaires Sportifs: le Samedi 4 juin 2016,1H avant la fin des vérifications soit 9H
Publication des équipages admis au départ le : Le samedi 4 juin à 11H30 à la communauté de communes .
Publication des heures et ordres de départ le : Le samedi 4 juin à 11H30 à la communauté de communes et au parc de départ.
Briefing des pilotes : Briefing écrit remis aux vérifications administratives.
Départ de la 1er étape : Samedi 3 à 12H30.
Publication des résultats partiels: Samedi 4 juin 2016 au PC course communauté de communes, et au parc fermé place de la mairie.
Arrivée de la 1er étape: Samedi 4 juin à 17H20 , place de la mairie au Vigan
Départ 2éme étape : Dimanche 5 juin place de la mairie : 1er voiture : 7H30.
Arrivée de la 2éme étape: Dimanche 5 juin place de la mairie .
Vérification finale: Dimanche 5 juin à 16H50 , Relais d'Isis av de Rochebelle au Vigan
Publication des résultats du rallye : Dimanche 5 juin 2016 , 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, au tableau d'affichage du PC Course communauté de communes et au parc fermé .
Remise des prix : Dimanche 5 juin Parc des Châtaigniers à 18h.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **GARD CEVENNES** en qualité d'organisateur administratif, organise le **15éme RALLYE DU PAYS VIGANAIS les 3/ 4/ 5 juin 2016**
Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Auto LANGUEDOC ROUSSILLON** le **7 / 03 / 2016** sous le numéro **R 8** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **391** en date du **14 /04/2016**

Comité d'Organisation

Président : Jo DARDANELLI (ASA Gard Cévennes) et André JOFFRE (Team Auto Viganais)
Membres : Tous les membres bénévole de l'ASA Gard Cévennes et du Team Auto Viganais
Secrétariat du Rallye: ASA GARD CEVENNES, impasse du Doubs 30900 Nîmes
Téléphone : 04 66 29 15 38
Courriel: asa.gardcevennes@orange .fr
Permanence du Rallye : Samedi 4 juin de 8h au et dimanche 5 juin 18h à la communauté de communes au Vigan.

Organisateur technique

Nom : TEAM AUTO VIGANAIS
Adresse : Mairie 30120 Le Vigan
Tel/ Fax: 04 67 82 01 09 Port: 06 87 83 94 21 Mail : teamautoviganais30@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude MARY	Lic. 1622
Membre du Collège	Claude COURET	Lic. 5368
	Jean Pierre CHARDOUNAUD	Lic. 3158
Directeur de Course	Patrick BOUTEILLER	Lic. 128253
Adjoints à la direction de Course	Nathalie CHANTAGREL	Lic. 9549
Adjoints à la direction de Course	Myriam VINCENT	Lic. 1527
Adjoint à la Direction de Course Voiture BBR	Sylvie MONTET- CAZES	Lic..205244
Adjoint à la Direction de Course Voiture Damier		
Directeur d'épreuves	Carmen BELCHI	Lic. 8747
Directeur d'épreuves	J. L. DEVRIESE	Lic.
Directeur d'épreuves	M. DUCARTERON	Lic. 9003
Directeur d'épreuves Inter	M. DEVAUX	Lic. 205808
Commissaire Technique Responsable	Y. JOURNAUX	Lic.
Commissaires Techniques	C. MANGEMATIN	Lic. 6507
	B. LAUZE	Lic. 5369
Médecin chef	Michel ROMIEU	Lic. 9031
Chargé des relations avec les concurrents	Audrey JULIAN	Lic. 170779
	Gérard DURAND	Lic. 13816
Responsable des Commissaires	Patrick FABRIE	Lic. 147411
Chargée des relations avec la Presse		
Juge de Fait	Thierry Le Foll	Lic.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 15éme Rallye National du Pays Viganais compte pour :
La Coupe de France des Rallyes 2016 Coefficient : **3**
Le championnat des rallyes de la Ligue Languedoc- Roussillon
Le Challenge ASA Gard - Cévennes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives, qui auront lieu le : Vendredi 3 juin 2016 de 16h à 20h et le Samedi 4 juin 2016 de 8h à 9h45 au Village de Vacance La Pommeraie Rt de Millau au Vigan
Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 3 juin 2016 de 16h15 à 20h15 et le samedi 4 juin 2016 de 8h15 à 10h au Village de Vacances La Pommeraie
Les vérifications finales seront effectuées : Au relais d'Isis Av de Rochebelle au Vigan
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 15éme Rallye National du Pays Viganais doit adresser au secrétariat du rallye **(ASA Gard Cévennes Impasse du Doubs 30900 Nîmes , cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 Mai 2016
La liste provisoire des engagés publiée sur le site **http://gard.cevennes.free.fr** tient lieu de confirmation d'engagement.
3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
avec la publicité facultative des organisateurs : **520 €**
- équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : **500 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **engagement X2**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
le chèque sera fait à l'ordre du **TEAM AUTO VIGANAIS.**
Les demandes d'engagement devront être intégralement et lisiblement complétées, adresse mail comprise. (Envoie des chèques)

3.2P. EQUIPAGE

Conforme au règlement standard FFSA

3.2.10P. Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.
Retrait de Licence : (règlement médical)
Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même.
Dans tous les cas et quelques soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5.du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2.2P

Les extincteurs devront être facilement accessibles au pilote et au copilote. Les dispositifs installés dit « à déclenchement automatique » devront être obligatoirement dégoupillés avant le départ de l'ES. L'interdiction de prendre le départ pourra être prononcée en cas de non-respect de cet article.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance définie dans le carnet d'itinéraire Bd des Châtaigniers, Avenue Pasteur, et Bd des Cévennes au Vigan, et interdite partout ailleurs.

Extincteurs et bâches obligatoire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

5.1P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye national du Pays Viganais représente un parcours de 360 km.

Il est divisé en **2** étapes et **5** sections.

Il comporte **10** épreuves spéciales (donc 4 différentes) d'une longueur totale de **116,20 km**

Les épreuves spéciales sont :

ES. 1/3 : St Martial - Peyregrosse (9,70km) (Spéciale du Kissou)
ES. 2/4 : Peyregrosse - Mandagout (10,00km)
ES. 5/7/9 : Mars- Arrigas (12,60 km)
ES. 6/8/10 : Alzon- Blandas (13,00km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 28 Mai de 9h à 17h30 , le Dimanche 29 Mai de 9h à 17h30, et le Vendredi 3 juin de 9h à 16h.

Le nombre de passage de reconnaissance est limité à 3 maximums Des contrôles seront effectués.

Les passages se font sur routes ouvertes à la circulations, (respect des riverains des limitations de vitesse et de la signalisation du rallye)

<u>Le Carnet d'itinéraire sera distribué le :</u> Samedi 28 Mai de 8h30 à 17h, le Dimanche 29 Mai de 8h30 à 13h , et le Vendredi 3 juin de 8h30 à12h à La Brasserie de l'AVENIR Bd des Châtaigniers au Vigan.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
Chef de poste : Chasuble orange
Commissaires de route: Chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix cumulable.

	SCRATCH	GROUPE		CLASSE * -	CLASSE	CLASSE	CLASSE
		De 1 à 5 part	+ de 5 part	1 à 4 part.	5 à 10 part.	11 à 15 part.	15 part. et +
1	**1000,00 €**	**350 €**	**350 €**	**520 €**	**520 €**	**520 €**	**520 €**
2	**750,00 €**		**250 €**		**400 €**	**400 €**	**400 €**
3	**550,00 €**		**150 €**		**300 €**	**300 €**	**300 €**
4	**450,00 €**					**230 €**	**230 €**
5	**350,00 €**					**200 €**	**200 €**
6							**170 €**

Classement Féminin : 1ère : 300 € 2ème : 150 €

*** Les chèques des prix seront expédiés par courrier à l'adresse figurant sur la demande d'engagement après encaissement du montant des droits.**
*** Les prix à la classe seront divisé de 50% si moins de 3 partants**
*** Coupes : les coupes ne sont pas cumulables**

La remise des prix se déroulera le : Dimanche 5 juin à 18h Parc des châtaigniers . (En cas de mauvais temps à la salle Jeanne d'Arc .)